DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/03/2024

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – VILLE

N° 2024-025

Le Conseil municipal légalement convoqué le 14/03/2024, s'est réuni le 28/03/2024 à 20h10, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 22
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Laure Gibou, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer.

22 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 7
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Gilles Guillaume
Mme Justine Giagnoni à Mme Emmanuelle Grèze
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boëte
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Cécile Revoyre à M. Olivier Thomas
M. Enzo Sodano à M. Sylvain Legrand
M. Jules Thomas à M. Jérôme Cauët

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

M. Sylvain Legrand a été désigné Secrétaire de Séance.

N° 2024-025

Rapporteur : Monsieur Damien ROUSSEAU

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

VU *les articles L2331-1, L2312-2 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

VU *la délibération du Conseil municipal n°2022-077 en date du 22 septembre 2022 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ;*

VU *la délibération du Conseil municipal n°2022-092 en date du 20 octobre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 ;*

VU *la délibération du Conseil municipal n°2024-014 en date du 27 février 2024 relative au rapport d'orientation budgétaire ;*

CONSIDERANT *le projet de budget primitif 2024 de la ville, annexé à la présente délibération ;*

CONSIDERANT *que l'article L. 5217-10-6 du CGCT autorise Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes : fonctionnement 2 % - investissement 2 %*

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** *d'accepter les propositions budgétaires présentées par Monsieur le Maire :*

  - **Section de fonctionnement : 20 863 643,21 €** *en recettes et en dépenses*
  - **Section d'investissement : 10 140 817,97 €** *en recettes et en dépenses*

- **ADOPTE** *le budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget Ville, comme indiqué ci-dessous (vote par chapitre) :*

<u>Dépenses de fonctionnement</u> :

Chapitre	Montant	Vote
011 : Charges à caractère général	*4 660 316,44 €*	*A l'unanimité*
012 : Charges de personnel	*12 491 821,17 €*	*A l'unanimité*
014 : Atténuations de produits	*847 000,00 €*	*A l'unanimité*
65 : Autres charges de gestion courante	*518 089,83 €*	*A l'unanimité*
66 : Charges financières	*86 712,72 €*	*A l'unanimité*
67 : Charges exceptionnelles	*2 000,00 €*	*A l'unanimité*
023 : Virement section investissement	*1 227 703,05 €*	*A l'unanimité*
042 : Opérations d'ordre entre sections	*1 030 000,00 €*	*A l'unanimité*
total	*20 863 643,21 €*	

Recettes de fonctionnement :

75 : Autres produits de gestion courante	*183 993,85 €*	*A l'unanimité*
76 : Produits financiers	*0,00 €*	*A l'unanimité*
77 : Produits exceptionnels	*3 520,00 €*	*A l'unanimité*
042 : Opérations ordre entre sections	*7 198,56 €*	*A l'unanimité*
002 : Résultat reporté	*1 921 895,38 €*	*A l'unanimité*
total	*20 863 643,21 €*	

Dépenses d'investissement (avec RAR) :

21 : Immobilisations corporelles	*5 614 766,49 €*	*A l'unanimité*
23 : Immobilisations en cours	*2 614 797,77 €*	*A l'unanimité*
16 : Emprunts et dettes assimilées	*860 000,00 €*	*A l'unanimité*
45 : Opérations pour compte de tiers	*50 000,00 €*	*A l'unanimité*
040 : Opérations d'ordre entre sections	*7 198,56 €*	*A l'unanimité*
041 : Opérations patrimoniales	*357 540,00 €*	*A l'unanimité*
001 : Solde execution négatif reporté	*228 450,60 €*	*A l'unanimité*
total	*10 140 817,97 €*	

Recettes d'investissement (avec RAR) :

Chapitre	Montant	Vote
13 : Subventions d'investissement	*2 875 298,47 €*	*A l'unanimité*
16 : Emprunts et dettes assimilées	*1 000 000,00 €*	*A l'unanimité*
10 : Dotations Fonds divers	*900 000,00 €*	*A l'unanimité*
1068 : Excédent de fonctionnement	*2 036 026,45 €*	*A l'unanimité*
024 : Produits des cessions	*664 250,00 €*	*A l'unanimité*
45 : Opérations pour cmpte de tiers	*50 000,00 €*	*A l'unanimité*
021 : Virement section fonctionnement	*1 227 703,05 €*	*A l'unanimité*
040 : Opérations d'ordre entre sections	*1 030 000,00 €*	*A l'unanimité*
041 : Opérationos patrimoniales	*357 540,00 €*	*A l'unanimité*
total	*10 140 817,97 €*	

- **DIT** *que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.*

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240328-DEL2024-025-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024